

## RÉSOLUTION AG-7/16 ET CII/AG-3/16

### Rapport et feuille de route sur les options pour l'avenir du MIF dans le cadre de la réorganisation des activités du secteur privé du Groupe de la BID

#### CONSIDÉRANT

Que, le 30 mars 2015, conformément à la résolution AG-9/15 et CII/AG-2/15, les Assemblées des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement (la « BID ») et de la Société interaméricaine d'investissement (la « SII ») ont réaffirmé leur engagement envers le Fonds multilatéral d'investissement (le « MIF », et avec la BID et la SII, le « Groupe de la BID ») et ont donné pour instruction à la Direction de la BID (agissant en tant qu'administrateur du MIF) à soumettre au Comité des donateurs une proposition de prorogation de la durée de l'Accord du MIF II au-delà du 31 décembre 2015. Les Assemblées des gouverneurs de la BID et de la SII ont également donné instruction au Comité des donateurs de diriger la Direction à analyser et élaborer des options pour l'avenir du MIF dans le cadre du regroupement des activités du Groupe de la BID avec le secteur privé, et après l'approbation de la proposition, présenter leurs recommandations aux Conseils d'administration et puis aux Assemblées des gouverneurs de la BID et de la SII, le cas échéant, au plus tard le 31 Mars 2016;

Que, le 24 juin 2015, aux termes de la Résolution MIF/DE-10/15, le Comité des donateurs a approuvé la prolongation de la durée de l'Accord du MIF II jusqu'au 31 décembre 2020;

Que, le 18 mars 2016, le Comité des donateurs a approuvé le document MIF/GN-206-2, intitulé « Rapport et feuille de route sur les options pour l'avenir du MIF dans le cadre de la réorganisation des activités du secteur privé du Groupe de la BID », pour examen par les Conseils d'administration de la BID et de la SII en tant que documents GN-2853 et CII/GN-318 et plus tard des Conseils des gouverneurs de la BID et de la SII en tant que documents AB-3069 et CII/AB-1441; et

Que, les gouverneurs de la BID et de la SII qui représentent les pays qui sont donateurs du MIF, réaffirment leur engagement envers le MIF.

Les Assemblées des gouverneurs de la BID et de la SII, séparément et en conformité avec l'Accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement et de l'Accord constitutif de la Société interaméricaine d'investissement, respectivement,

#### DÉCIDENT :

1. Que la Direction de la BID (agissant en tant qu'administrateur du MIF) sous la direction du Comité des donateurs, prépare une proposition pour l'avenir et le financement du MIF, qui comprenne (a) le plan d'affaires et une vision renouvelée du MIF dans le cadre de la réorganisation des activités du secteur privé du Groupe de la BID, (b) un plan financier et stratégique, et (c) des options pour la soutenabilité à long terme du MIF.

2. Que le Comité des donateurs considère la proposition élaborée par la Direction de la BID en vertu du paragraphe 1 ci-dessus et qu'il présente un rapport sur l'état de son travail sur la base de ladite proposition, y compris une recommandation sur le début des négociations sur la potentielle reconstitution, pour être soumis à l'examen des Conseils d'administration de la BID et de la SII, et ensuite pour considération lors d'une réunion conjointe des Comités des assemblées des gouverneurs de la BID et de la SII qui se tiendra au plus tard le 31 octobre 2016.

3. Que la Direction de la BID, compte tenu des recommandations des Comités des Assemblées des gouverneurs et sous la direction du Comité des donateurs, élabore une proposition finale sur l'avenir et le financement du MIF. Une fois que le Comité des donateurs approuve la proposition, il devra soumettre la proposition à l'examen des Conseils d'administration et puis des Assemblées des gouverneurs de la BID et de la SII, le cas échéant, au plus tard le 31 mars 2017.

Adoptée le 10 avril 2016